

### CHAPITRE III

L'ÉTAT PRINCIER ET MONARCHIQUE ET L'ÉGLISE ; LEUR  
ACTION SUR LA TRANSFORMATION DU RÉGIME DU  
TRAVAIL.

La condition première, pour stimuler l'activité et le progrès du travail était la formation d'une autorité tutélaire, capable d'assurer aux masses la protection et l'ordre nécessaires.

La mauvaise organisation du gouvernement féodal et son influence sur la condition des masses laborieuses. — Le gouvernement féodal se montra impuissant pendant plus de deux siècles à réaliser cette condition. Construction de circonstance, née de dangers imminents, il laissait trop de prise aux excès de la force et aux appétits de milliers de petits souverains locaux sans foi ni loi. La féodalité avait assurément apporté dans la société médiévale certains principes de progrès. En France surtout, d'où elle rayonna ensuite sur l'Occident, la civilisation féodale fit prévaloir sur l'antique conception gréco-romaine de l'État omnipotent, maître absolu des individus, la notion nouvelle d'une association politique fondée sur la liberté et sur les obligations réciproques des hommes, volontairement liés par les conditions des contrats. Elle favorisa la renaissance du sentiment de la dignité humaine et des énergies individuelles, du dévouement et de la discipline volontaires, de la fidélité et de la loyauté entre suzerains et vassaux. Sous l'influence de l'Église, l'insti-